INFO LABOS

La lettre d'information des laboratoires médicaux de Suisse | **Mai 2022**

# Non à une baisse précipitée des tarifs des analyses médicales sur la base de comparaisons trompeuses avec les prix pratiqués à l'étranger

Depuis plusieurs mois et semaines, les informations communiquées au sujet de la médecine de laboratoire reposent sur des affirmations trompeuses des assureurs et de la Surveillance des prix. Ceux-ci prétendent que les analyses de laboratoire seraient 200 à 400 % plus chères en Suisse qu'à l'étranger. De plus, selon eux, il serait possible d'économiser jusqu'à un milliard de francs chaque année, sur un volume annuel total de 1,8 milliard de francs. En réaction, le Conseil fédéral a annoncé une baisse extraordinaire rapide des tarifs actuels afin de les aligner sur un tarif provisoire. Différentes sources tablent sur une baisse d'environ 20 %, ce qui mettrait en péril le système de santé et l'existence même des laboratoires. La FAMH exige de renoncer à une modification des tarifs anormalement précipitée sans analyse préalable des données et des risques. En remplacement, elle exhorte à avancer sur le projet d'ajustement des tarifs en cours de l'OFSP (transAL2). Les ajustements de tarifs nécessaires doivent être apportés sur la base de faits, de données et de modèles fiables.

La FAMH exige que des corrections méthodiques soient apportées aux comparaisons de prix avec l'étranger publiées par la Surveillance des prix :

- Un ajustement en fonction du pouvoir d'achat, autrement dit une correction tenant compte des coûts de personnel, d'infrastructure, etc. plus élevés en Suisse, fait défaut.
- Les analyses de laboratoire sont des services pour lesquels les frais de personnel représentent une part élevée (40 à 50 %) dont il faut tenir compte (structure des coûts). Les comparaisons reposent sur l'affirmation fallacieuse selon laquelle les analyses seraient des « produits ». Un exemple : le salaire de départ d'un laborantin biomédical en Allemagne est compris entre 1 500 et 2 000 euros par mois, contre 5 000 à 6 000 francs en Suisse.
- Les différences et particularités des structures tarifaires en Suisse et dans les pays de comparaison ne sont pas prises

en considération. Un exemple : pour l'Allemagne, seuls les tarifs réglementés sont pris en compte dans la comparaison. Or, ceux-ci ne permettent pas de couvrir les coûts de fonctionnement d'un laboratoire. Les tarifs en Allemagne sont donc « subventionnés » par les assurés privés.

- L'existence d'une structure de soins décentralisée en Suisse a été négligée. Or, les soins médicaux décentralisés sont une volonté politique et sont inscrits dans la constitution fédérale.

En tenant compte de ces variables et en partant des mêmes chiffres que la Surveillance des prix et santésuisse, la FAMH a démontré que les différences générales avec les pays européens sont de l'ordre de 3 % à 8 %. Il ressort en outre que certaines analyses fréquemment effectuées sont moins chères en Suisse que dans les pays de comparaison. Il apparaît donc clairement que ces comparaisons de prix – même si elles étaient légitimes – nécessitent une analyse plus approfondie. Il n'y a pas de raison ni de besoin de baisser les tarifs de manière extraordinaire et linéaire en dehors du projet transAL2.

## Pas d'urgence pour une adaptation immédiate

Si l'on considère les chiffres relatifs aux analyses des laboratoires sans tenir compte de l'ensemble des coûts du système de santé, on en tire rapidement de fausses conclusions. En Suisse, la part des frais d'analyses de laboratoire par rapport aux coûts totaux annuels demeure dans la fourchette internationale habituelle de 2–3 % et ne peut donc pas être considérée comme un facteur de coûts (en France ou en Allemagne, ce pourcentage se situe également entre 2 et 3 %). En d'autres termes, les frais de laboratoire ont augmenté parallèlement à l'ensemble des coûts de santé, ce qui n'est guère étonnant puisque les examens de laboratoire sont indissociables du traitement médical (jusqu'à 70 % des décisions médicales reposent sur des analyses de laboratoire).

Le diagramme suivant prouve que l'évolution des coûts de laboratoire par tête au sein de l'AOS de 2001 à 2020 est même en baisse. De ce point de vue également, il n'est pas nécessaire de procéder à une baisse linéaire extraordinaire des tarifs.

## Promouvoir transAL2

Dans le contexte actuel, toute baisse de tarifs extraordinaire, linéaire et précipitée mettrait en danger le système de santé et l'existence même des laboratoires. Les baisses de tarifs ne doivent pas être le résultat de pressions médiatiques et politiques, en particulier quand elles sont infondées. La FAMH demande de renoncer à une adaptation tarifaire extraordinaire précipitée. La FAMH soutient en revanche l'accélération du projet d'adaptation tarifaire en cours de l'OFSP (transAL2), lequel doit se baser sur des faits et des modèles fiables. À cette fin, la FAMH a assuré l'OFSP de son soutien total et a déjà discuté avec lui des premiers modèles et approches.

**Evolution des coûts de laboratoire par tête au sein de l'AOS 2001–2020**

# Questions critiques au Parlement

Les voix critiques à l'égard d'une baisse de tarifs précipitée se multiplient également au Parlement. Deux conseillers aux Etats ont chacun déposé une interpellation qui appelle à une procédure prudente en matière de tarifs des analyses médicales de laboratoire (les codes QR vous mèneront aux interventions sur Curia Vista) :

## Interpellation 22.3241 – CE Damian Müller, LU :

Qualité des données pour l'adaptation des tarifs de laboratoire et protection des soins de santé.

## Interpellation 22.3366 – CE Hannes Germann, SH :

Pas d'introduction précipitée de nouveaux tarifs de laboratoire – Poursuivre le processus « transAL2 » et le conclure soigneusement

# FAMH Code des laboratoires

L'association des laboratoires médicaux de Suisse a élaboré un code qui peut être utilisé par le secteur des laboratoires en tant qu'aide à l'orientation et cadre venant compléter les dispositions légales. Avec les nouvelles dispositions d'auto-régulation, la FAMH envoie un signal clair en faveur de prestations de services réglementées et équitables. Ainsi, la FAMH souligne l'importance de la médecine de laboratoire en tant que prestataire central et responsable du secteur de la santé.

Ces dernières années, la situation juridique dans le secteur de la santé a fortement évolué à la suite de la révision de divers textes juridiques au niveau national et cantonal. Cette évolution s'est soldée par une densité normative et une complexité accrues. Pour les organisations, les entreprises et les collaborateurs concernés, il est de plus en plus difficile de garder une vue d'ensemble. Ces modifications exposent en outre les laboratoires médicaux à de nouveaux défis. Dernièrement, la pandémie de Covid-19 a montré l'importance des diagnostics de laboratoire pour la population.

La FAMH est consciente que le secteur des laboratoires joue un rôle particulier et assume une grande responsabilité au sein du système de santé. Pour cette raison, la FAMH et d'autres acteurs majeurs de la médecine de laboratoire ont commencé à élaborer un code des laboratoires en 2018. Ce dernier a été finalisé avec succès ces derniers mois et est entré en vigueur le 1er avril 2022 sous l'impulsion de l'association FAMH Code des laboratoires Suisse spécialement créée pour sa mise en œuvre.

Ce code offre aux laboratoires et autres prestataires du système de santé une orientation claire en ce qui concerne l'éthique, la transparence et l'équité. Il permet de s'orienter plus facilement dans un contexte réglementaire complexe, en particulier dans les domaines où l'application des dispositions légales peut être équivoque. Depuis, à notre grande satisfaction, une bonne partie des laboratoires médicaux ont adopté le FAMH Code des laboratoires et adhèrent ainsi à des normes éthiques élevées en matière de facturation, d'acquisition de clients, de documentation, de dons, d'événements et de publicité. Par là même, le secteur de la médecine de laboratoire contribue activement à instaurer davantage de transparence et d'équité dans le secteur de la santé.

Pour en savoir plus:
www.famh-code-laboratoires.ch

FAMH
LABOR-KODEX

**Impressum**

FAMH
DIE MEDIZINISCHEN LABORATORIEN DER SCHWEIZ
LES LABORATOIRES MÉDICAUX DE SUISSE
I LABORATORI MEDICI DELLA SVIZZERA

L'association « FAMH Les laboratoires médicaux de Suisse » poursuit les buts suivants:

- contribuer aux bons soins médicaux par le maintien et la promotion de laboratoires médicaux efficaces, répartis à travers toute la Suisse;
- grouper les spécialistes en médecine de laboratoire exerçant leur profession en Suisse ainsi que les laboratoires privés et publics et représenter publiquement leurs intérêts économiques, politiques et autres;
- encourager la formation professionnelle et la formation continue des spécialistes en médecine de laboratoire;
- soigner et encourager les relations avec d'autres organisations du secteur de la santé.

**FAMH Generalsekretariat** Altenbergstrasse 29, 3000 Bern 8 Tél. 031 313 88 30 Email: info@famh.ch www.famh.ch